

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC BLEUE

L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Vous retrouvez également ces documents sur votre espace client.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez les modifier au niveau du chantier auquel cette attestation est rattachée.

Cette partie indique vos coordonnées ou celle de votre siège.

Ces données ne sont pas modifiables. Si elles s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez vous devez contacter notre service Administration des Ventes via la rubrique Nous Contacter de www.monespaceconsuel.com ou www.consuel.com

Cette section vous permet d'identifier l'installation électrique qui fait l'objet de cette attestation.

Dans le cas d'une première mise en service de l'installation, cette AC sera mise à disposition par nos services au GRD qui a la charge du raccordement de l'installation.

- Ligne 1 : Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de l'électricité : non - oui

Si vous ne cochez pas la case « oui », le GRD ne recevra pas l'Attestation de Conformité visée pour réaliser le raccordement.

- Ligne 2 : La case GRD doit être renseignée. Vous devez nous transmettre le n° de dossier de raccordement (ligne 3) ou le n° PDL/(PRM) (la ligne 4).

S'il ne s'agit pas d'une première mise en service de l'installation, ces informations ne vous sont pas demandées.

Le nom du propriétaire de l'installation, de l'opération ou du programme ne sont pas modifiables car déjà renseignés à l'étape précédente.

BATIMENT : Précisez s'il s'agit :

- D'une installation dans un bâtiment neuf
- D'une installation dans un bâtiment existant
- D'une installation extérieure "sans bâtiment"

SITE : Précisez s'il s'agit :

- D'une opération individuelle ou collective dans un contexte de logement
- D'une autre activité à choisir parmi celles figurant dans la liste ou à saisir manuellement si absence.

Si l'installation est située dans un bâtiment collectif, vous serez invité à préciser le nom ou numéro de l'immeuble, de la cage, de l'étage et de la porte.

En ce qui concerne l'adresse, elle est par défaut celle que vous avez renseignée au niveau du chantier. Cependant, vous pouvez la modifier.

Le code postal, la commune, ainsi que les coordonnées GPS ne sont pas modifiables car précédemment enregistrés au niveau du chantier.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de production sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité) organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
 À envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
 N° Client : 3002715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]
 Fact. : [Défini lors de l'envoi]

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence point de livraison fournie ou PRM par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation :

Nom du site :

Bâtiment : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment

HABITATION
 AUTRE

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : Lot : Rue :

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément :

Code postal : Commune :

Latitude : Longitude :

TRAVAUX

Installation de production objet des travaux :

Installation de production rénovée : NON OUI

Puissance installée (en kVA) :

Tension coté courant alternatif : ≤ 1000V > 1000V

Raccordement au réseau public de distribution : OUI NON
(en direct ou par l'intermédiaire de l'installation de consommation)

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre le dossier technique SC144 complété : OUI NON

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON


 Dossier technique SC144

PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de production : NON OUI

ATTESTATION PDF

Nom de l'attestation dématérialisée : .pdf

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC BLEUE

L'AC se repartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie est destinée à préciser le type d'installation réalisée.

Type d'installation :

Choisir le type d'installation de production parmi les choix proposés

Installation neuve ou rénovée :

Cochez **OUI** s'il s'agit de travaux sur une installation existante (y compris une augmentation de puissance. Vous devrez indiquer le nombre total de générateurs. Dans le cas d'une nouvelle installation, cochez **NON**

Puissance installée :

Vous devez renseigner ce champ : La puissance exprimée en kVA doit correspondre à celle mentionnée sur votre dossier technique

Tension coté courant alternatif :

Cochez = 1000 V si la tension n'excède pas 1000 volts **alternatifs à la sortie de l'onduleur**. Sinon, cochez "> 1000 V"

Raccordement au réseau public de distribution :

Cochez **OUI** si l'installation est raccordée au réseau de distribution publique d'électricité y compris à travers l'installation de consommation. Vous ne devez cocher **NON** que lorsqu'il s'agit d'une installation totalement autonome sans raccordement sur une installation de consommation.

Joindre le dossier technique:

Le dossier technique qui doit accompagner l'attestation est obligatoire. Vous pouvez vous le procurer sur www.consuel.com ou en cliquant directement sur le bouton de téléchargement.

Après l'avoir complété, vous devrez le joindre électroniquement à l'attestation.

Cependant, si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, vous devrez nous transmettre ce dossier par courrier à l'adresse de la direction régionale CONSUEL dont dépend votre chantier, ce qui risque d'entraîner un délai supplémentaire.

Dans ce seul cas, et afin de permettre de valider l'attestation, vous devrez cocher **NON**.

Joindre un rapport d'organisme d'inspection :

Si nécessaire, en cochant **OUI**, vous pouvez nous transmettre électroniquement les rapports de vérification établis par un organisme accrédité.

Ceux-ci seront signés électroniquement lors de l'envoi de votre attestation.

Vous pouvez joindre jusqu'à 5 fichiers au format PDF ou image d'une taille maximum de 2 mégaoctets chacun.

S'il n'y a pas nécessité de joindre ces documents, vous devrez cocher **NON**.

[Voir page suivante pour joindre les rapports de vérification et/ou le SC 144](#)

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de production sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
À envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
N° Client : 3902715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]
Fact. : [Défini lors de l'envoi]

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Utilisateurs de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie
(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence point de livraison fournie ou PRM par le G.R.D. : []

Nom du propriétaire de l'installation : []

Nom du site : []

Bâtiment : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment

Site : HABITATION AUTRE

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : [76] Lot : [] Rue : []

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément : []

Code postal : [] Commune : []

Latitude : [] Longitude : []

TRAVAUX

Installation de production objet des travaux : []

Installation de production rénovée : NON OUI

Puissance installée (en kVA) : [0]

Tension coté courant alternatif : ≤ 1000V > 1000V

Raccordement au réseau public de distribution : OUI NON
(en direct ou par l'intermédiaire de l'installation de consommation)

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre le dossier technique SC144 complété : OUI NON

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON


Dossier technique SC144

PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de production : NON OUI

ATTESTATION PDF

Nom de l'attestation dématérialisée : [] .pdf

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

OUTIL : Joindre des documents pour une AC Bleue

L'utilité de cet outil est de pouvoir joindre le dossier technique installation de production SC 144 et/ou un rapport d'organisme de vérification.

Etape 1 : si vous joignez un dossier technique, cochez « OUI » et si vous joignez un rapport de vérification, cochez « OUI ». Les informations suivantes apparaissent. Via le type, indiquez le type de document que vous souhaitez intégrer dans le menu déroulant.

Si vous ne devez insérer qu'un seul type de document suivant votre sélection précédente, le type de pièce sera reconnu automatiquement sans menu déroulant.

Etape 2 : si vous devez joindre un SC 144, appuyez sur « Dossier Technique SC 144 » afin de télécharger le dossier technique. Remplissez les informations demandées et enregistrez-le dans votre explorateur. Vous pouvez aussi vous procurer le dossier technique SC143 sur www.consuel.com à la rubrique Dossiers Techniques.

Etape 3 : appuyez sur « parcourir » afin de chercher le document à envoyer

Etape 4 : votre explorateur de fichier s'ouvre, recherchez le document précédemment enregistré.

Attention au type de fichier : seuls les fichiers de type .jpg, .bmp, .pdf (non protégés et non au format portefeuille) sont autorisés. En cas de mauvais fichier, un message apparaîtra sous la barre du fichier joint. Une pièce ne peut dépasser une taille de 2MO.

Etape 5 : il faut appuyer sur le bouton « enregistrer le fichier » afin de la joindre. En fonction de la taille de fichier :
Soit une barre de progression apparait
Soit la zone se grise durant le temps de chargement

- Lorsque la pièce jointe est insérée, elle s'incrémente dans la liste des pièces enregistrées avec le type désigné sur le côté droit.
- Pour supprimer la pièce jointe, il faut appuyer sur la corbeille.
- Vous ne pouvez insérer au maximum 5 pièces par formulaire.

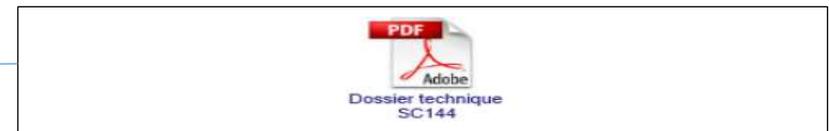
Joindre le dossier technique SC144 complété : OUI NON
Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON

Si vous joignez les rapports de vérification, il ne sera pas nécessaire de transmettre les originaux à la délégation régionale dont dépend le chantier.

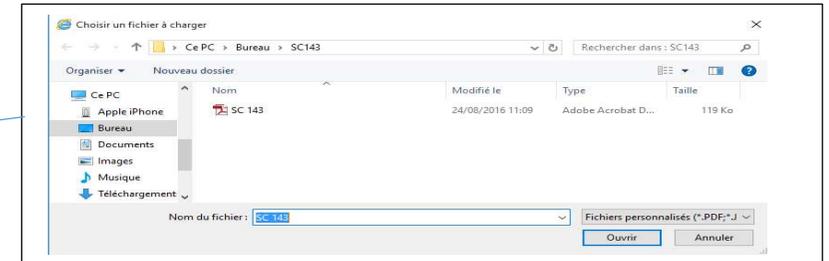
Nous vous rappelons que votre signature électronique sera apposée sur ce document lors de son envoi. Il est donc important que le document original établi par le vérificateur ne subisse aucune modification afin de ne pas engager votre responsabilité.

Parcourir... Type : **Rapports organisme vérif**
Rapports organisme vérificateur
Dossier technique

ENREGISTRER LE FICHIER



Parcourir...



Pièces jointes enregistrées	
SC-144.pdf	Dossier technique

Nom de la pièce

Type de pièce
Notice SC248-1 Decembre 2024

Visualiser

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPILIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC BLEUE

L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie est destinée à déclarer d'autres intervenants sur l'installation électrique dans le cadre d'une pluralité d'installateurs.

Dans certains cas, il est possible que vos travaux ne concernent pas la totalité de l'installation électrique réalisée en aval du point de livraison, et qu'au moins un autre installateur ait réalisé des installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

Dans ce cas, vous devez nous indiquer les coordonnées de ces installateurs, ainsi que les travaux qu'ils ont réalisés, afin de ne pas prendre sous votre responsabilité des installations non réalisées par vos soins.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de production sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
À envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
N° Client : 3002715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]
Fact. : [Défini lors de l'envoi]

VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

[obligatoire pour la mise en service de l'installation]

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence point de livraison fournie ou PRM par le G.R.D. : []

Nom du propriétaire de l'installation : []

Nom du site : []

Bâtiment : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment

HABITATION
 AUTRE

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : [76] Lot : [] Rue : []

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément : []

Code postal : [] Commune : []

Latitude : [] Longitude : []

TRAVAUX

Installation de production objet des travaux : []

Installation de production rénovée : NON OUI

Puissance installée (en kVA) : [0]

Tension coté courant alternatif : ≤ 1000V > 1000V

Raccordement au réseau public de distribution : OUI NON
(en direct ou par l'intermédiaire de l'installation de consommation)

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre le dossier technique SC144 complété : OUI NON

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON



PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de production : NON OUI

ATTESTATION PDF

Nom de l'attestation dématérialisée : [] .pdf

SAUVEGARDER

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC BLEUE

La fonction 

Elle vous permet de vérifier que les points minimums nécessaires à la recevabilité de votre AC sont complétés et sauvegarde automatiquement l'AC en cours de saisie.

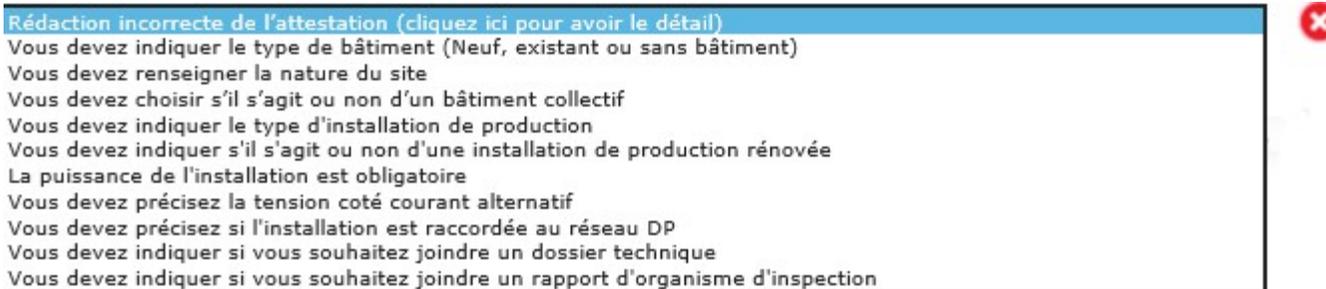
Deux possibilités :

- 1) Votre AC est bien remplie, vous aurez le symbole de validation vert et vous obtiendrez le message suivant :



Rédaction correcte de l'attestation 

- 2) Votre AC est mal remplie, vous aurez une croix blanche sur fond rouge et vous obtiendrez le message suivant avec une liste déroulante vous mentionnant les points manquants et à reprendre :



Rédaction incorrecte de l'attestation (cliquez ici pour avoir le détail) 

- Vous devez indiquer le type de bâtiment (Neuf, existant ou sans bâtiment)
- Vous devez renseigner la nature du site
- Vous devez choisir s'il s'agit ou non d'un bâtiment collectif
- Vous devez indiquer le type d'installation de production
- Vous devez indiquer s'il s'agit ou non d'une installation de production rénovée
- La puissance de l'installation est obligatoire
- Vous devez préciser la tension coté courant alternatif
- Vous devez préciser si l'installation est raccordée au réseau DP
- Vous devez indiquer si vous souhaitez joindre un dossier technique
- Vous devez indiquer si vous souhaitez joindre un rapport d'organisme d'inspection

La fonction 

Elle est à utiliser pour enregistrer les informations qui ont été complétées sur votre AC. Pour se faire, appuyez sur le bouton situé en bas de l'écran de votre AC. Cette fonction teste également l'AC qui va être sauvegardée.

Une fois l'une de ces deux actions réalisée, en retournant sur la page Mes Services->Gérer mes chantiers->liste des AC, l'AC aura bien été modifiée des éléments complétés.

N°AC	Adresse	Lot	Batiment	Escalier	Etage	Porte	Type	Outils	Test
1	37-39 Rue de Dunkerque						Bleue		 Correcte

Mon AC Bleue N° 1

Le numéro d'AC et la couleur indiqués dans la liste, correspondent à ceux affichés dans l'onglet du remplissage de l'attestation de conformité.